



MAIRIE DE PARMAIN 95620
TEL. 01 34 08 95 80 - FAX 01 34 08 95 88

DÉCISION DU MAIRE

N° 2026/46

CESSION DU VÉHICULE IMMATRICULÉ BQ-432-ZD POUR DESTRUCTION

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2026/45 du 25 juin 2026 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la date de mise en circulation le 14 avril 2006 du véhicule immatriculé BQ-432-ZD de la marque SCARAB,

CONSIDÉRANT que le véhicule SCARAB MINOR immatriculé BQ-432-ZD est vétuste et ne peut répondre aux besoins du service,

D É C I D E

ARTICLE 1 : De procéder à la cession à titre gratuit du véhicule pour destruction :

SCARAB MINOR

Immatriculation : BQ-432-ZD

Date de mise en circulation : 14/04/2006

Numéro d'inventaire : 2019-2182-000553

A la Société d'Exploitation Automobile

41 rue Lavoisier

95220 HERBLAY SUR SEINE

ARTICLE 2 : D'autoriser la sortie du véhicule immatriculé BQ-432-ZD, de marque SCARAB du patrimoine communal.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent acte.

ARTICLE 4 : Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.

Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou sur la plateforme « Télérecours Citoyen » : www.telerecours.fr. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.

Fait à PARMAIN, le 17 juillet 2026



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN,

**Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



CERTIFICAT DE DESTRUCTION D'UN VEHICULE

Article R. 322-9 du code de la route

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026

ID : 095-219504800-20260717-DM202646-AR

N° 14365*01

CENTRE VHU

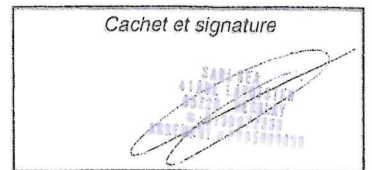
Je soussigné(e), SEA - SOCIETE D'EXPLOITATION AUTOMOBILE 3 0 2 6 5 4 2 3 1
NOM DE NAISSANCE, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE N° SIREN, le cas échéant
domicilié(e) à : 41 RUE LAVOISIER
N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
9 5 2 2 0 HERBLAY SUR SEINE
Code postal Nom de la commune

déclare prendre en charge pour destruction le véhicule désigné ci-dessous :

BQ-432-ZD SA9H055486M034548 VASP
(A) N° D'IMMATRICULATION (E) N° D'IDENTIFICATION DU VEHICULE (D.1) MARQUE
(D.2) TYPE VARIANTE VERSION (D.3) DENOMINATION COMMERCIALE (J.1) GENRE NATIONAL

Veuillez préciser : PR9500003D VAL D'OISE
NUMÉRO D'AGRÈMENT VHU Délivré par la préfecture de ou par les autorités de (Pays de l'U.E.)
(si le véhicule est une voiture particulière, une camionnette ou un cyclomoteur à trois roues)

Fait à HERBLAY SUR SEINE, le 16 07 2026
Jour Mois Année



ANCIEN PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

Je soussigné(e), MAIRIE DE PARMAIN 2 1 9 5 0 4 8 0 0
NOM DE NAISSANCE, NOM D'USAGE le cas échéant et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE N° SIREN, le cas échéant
domicilié(e) à : PLACE GEORGES CLEMENCEAU
N° de la voie Extension (bis, ter, ...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
9 5 6 2 0 PARMAIN
Code postal Nom de la commune

certifie avoir cédé le véhicule désigné ci-dessus au centre VHU susnommé le 16 07 2026 et que ce véhicule
n'a pas subi de transformation notable. Jour Mois Année

Fait à HERBLAY SUR SEINE, le 16 07 2026
Jour Mois Année



DÉCLARATION D'ACHAT POUR DESTRUCTION

Articles R. 322-4 et R. 322-9 du code de la route

Le centre VHU susnommé déclare avoir acheté pour destruction le 16 07 2026 à 15 44
le véhicule désigné ci-dessus (joindre le certificat d'immatriculation). Jour Mois Année heures minutes

Remise du certificat de destruction : ☒

Présence du certificat d'immatriculation * : ☒ OUI ☐ NON

Si oui, merci de préciser 1 4 1 1 2 0 1 9 ou 2019FF36281
(1) Date du certificat d'immatriculation (si ancien format d'immatriculation) Numéro de formule du certificat d'immatriculation ** (si nouveau format d'immatriculation)

Si non, veuillez préciser le motif : _____

En cas d'achat du véhicule à un autre professionnel, veuillez joindre en plus la copie du récépissé de la précédente déclaration d'achat.

Fait à HERBLAY SUR SEINE, le 16 07 2026
Jour Mois Année



La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès d'une préfecture de son choix.

Je m'oppose à la réutilisation de mes données personnelles à des fins de prospection commerciale ☒

* Veuillez cocher la case correspondante

** Ce numéro figure sur la 1ère page du certificat d'immatriculation sous la mention "certificat d'immatriculation"